

Droit à l'image

Autorisation de prise de vues et d'utilisation des images

Préambule : L'école de musique "Yves Marie Bruel" utilise pour sa communication divers supports d'information, de communication et de publications à destination du public, tels que des flyers, affiches, supports papiers ou digitaux...

Afin de les illustrer, nous utilisons des images, des vidéos, des prises de vues images et/ou vidéos où vous pouvez figurer

La réalisation, l'utilisation et la publication de ces illustrations sont soumises à votre autorisation pour une durée de 5 ans.

Je soussigné(e) _____

Demeurant _____

Cocher la case ci-dessous

Autorise - autorisons l'école de Villeneuve à me photographier ou me faire photographier et/ou filmer dans le cadre des activités liées à l'activité de l'école de musique .

-Déclare - déclarons céder à titre gracieux le droit d'utiliser mon image sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques édités par l'école ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet, accessibles en France et à l'étranger. Cette autorisation est révoquée à tout moment sur volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception. L'école de musique "Yves Marie Bruel " s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image du majeur ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation du majeur.

Fait à:

Le:

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

